

**Arrêté temporaire de circulation  
Réparation de câble basse tension en défaut**

ALLEE DES SALAMANDRES (VILLEDIEU-LA-BLOUERE)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-10,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,,

VU la demande par laquelle Bouygues E&S demeurant 44 boulevard de la chanterie

Saint Sylvain d'Anjou 49481 VERRIERES EN ANJOU représentée par Jérôme TIMONIER - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **réparation de câble basse tension en défaut** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 06/03/2026 au 15/03/2026 ALLEE DES SALAMANDRES (VILLEDIEU-LA-BLOUERE),

**ARRÈTE**

**ARTICLE 1**

À compter du 06/03/2026 et jusqu'au 15/03/2026, du 2 ALLEE DES SALAMANDRES (VILLEDIEU-LA-BLOUERE) (Beaupréau-en-Mauges), un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation et de stationnement. La circulation est alternée par B15+C18. Les emplacements de stationnement situés au droit de l'empiètement sont neutralisés.

**ARTICLE 2 - SIGNALISATION**

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, Bouygues E&S.

**ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION**

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 02 décembre 2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



**DIFFUSION:**

- Bouygues E&S
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Villedieu La Blouère

**ANNEXES:**

plan

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



terrassement  
2 rue des Salamandre  
49450 Villedieu-la-blouere